

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail- Patrie

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work- Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

INTERNAL TENDER'S BOARD

DEMANDE DE COTATION

N^o 000130 FDC/MINDDEVEL/CIPM/2020 DU 22 AVR 2020

POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN ONDULEUR DE SECOURS
POUR L'ASCENSEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL DU MINISTERE DE LA
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL.

IMPUTATION : 54 27 350 04 34 00 01 2276.

EXERCICE BUDGETAIRE : 2020.

DOSSIER DE CONSULTATION





SOMMAIRE

1- Avis de Consultation (AC).....	p.3
2- Règlement Particulier de la Consultation (RPC).....	p.12
3 - Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).....	p.17
4 - Description des fournitures.....	p.24
5 - Cadre du Bordereau des Prix Unitaires.....	p.26
6 - Cadre du Devis Quantitatif et Estimatif	p.28
7 - Cadre du Sous Détail des Prix Unitaires.....	p.30
8 - Formulaires types.....	p.32
9 - Modèle de Lettre-Commande.....	p.37
10 - Tableau de comparaison des offres	p.42
11 - Liste des établissements bancaires et organismes financiers agréés	p.45





PIECE N°1 :

AVIS DE CONSULTATION (AC)





1.1. Version française



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

N 0 1 3 0 6 /DC/MINDDEVEL/CIPM/2020 DU 22 AVR 2020

POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN ONDULEUR DE SECOURS POUR
L'ASCENSEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL DU MINISTERE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL.

1- OBJET DE LA CONSULTATION

Le Ministre de la Décentralisation et du Développement Local lance, pour le compte du Gouvernement du Cameroun, un Avis de Consultation pour une Demande de Cotation relative à la fourniture et à l'installation d'un onduleur de secours pour l'ascenseur du bâtiment principal du département ministériel dont il a la charge.

2- CONSISTANCE DE LA FOURNITURE

La prestation, objet de la présente Demande de Cotation, consiste en la fourniture et en l'installation d'un onduleur de secours pour l'ascenseur du bâtiment principal du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local suivant les détails contenus dans le descriptif de la fourniture et le détail quantitatif et estimatif du présent dossier de consultation.

3- PARTICIPATION

La participation à cette consultation est ouverte, à égalité de conditions, aux entreprises de droit camerounais installées sur le territoire national et ayant une expérience avérée dans le domaine de la fourniture et de l'installation de ce type d'équipement.

4- COÛT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel du projet est de **treize millions, cinq cent mille (13 500 000) francs CFA.**

5- FINANCEMENT

La prestation objet de la présente Consultation est financée par le Budget d'Investissement Public du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local au titre de l'exercice 2020, imputation : **54 27 350 04 340001 2076.**

6- DELAI DE LIVRAISON

Le délai de livraison est de **soixante (60) jours**, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service prescrivant le démarrage des prestations.

7- CONSULTATION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le Dossier peut être consulté, dès publication du présent avis, aux heures ouvrables dans les locaux du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, Service des Marchés, 2ème étage, porte 212, tél : **222 22 15 53.**



8- ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le Dossier de Consultation peut être obtenu, dès publication du présent avis, dans les locaux du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, Service des Marchés, 2ème étage, porte 212, tél : n°222 22 15 53, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme de vingt-cinq mille (25 000) francs CFA représentant les frais d'achat du dossier.

9- DEPOT DES OFFRES

Les offres, rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier de Consultation, devront être déposées contre récépissé au Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, Service des Marchés, 2ème étage, porte 212 au plus tard le 03 JUIN 2020 à 14 H00, heure locale, portant la mention suivante :

DEMANDE DE COTATION
N° 001306 /DC/MINDDEVEL/CIPM/2020 DU 22 AVR 2020
**POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN ONDULEUR DE SECOURS POUR L'ASCENSEUR
DU BÂTIMENT PRINCIPAL DU MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT
LOCAL.**

« À N'OUVRIER QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10- CAUTION DE SOUMISSION

Les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission de deux cent soixante-dix mille (270 000) francs CFA.

Cette caution sera délivrée par une banque de premier ordre ou par un établissement financier agréé par le Ministère en charge des Finances.

La validité de cette caution est de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite de dépôt des offres.

11- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des plis se fera en un temps, le 03 JUIN 2020 à 15 H 00, heure locale, dans la Salle de Conférences du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du MINDDEVEL siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable.

12- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

12.1 - Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- dossiers administratif incomplet ou non conforme à l'issue d'un délai réglementaire de 48h accordé au soumissionnaire pour produire la pièce manquante ou remplacer la pièce non conforme;
- fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- absence de la caution de soumission ;
- absence de déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire certifie n'avoir pas abandonné de Marché au cours des trois (03) dernières années, mais aussi, qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par l'Autorité des Marchés et/ou l'Organisme chargé de la régulation;
- omission d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaires;
- absence de la décomposition des prix forfaitaires et/ou du sous-détail des prix unitaires ;
- absence de certificat de garantie de l'onduleur proposé ;

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

- non-respect d'une spécification technique ;
- offre financière incomplète.

NB : Contrairement aux autres pièces administratives, l'absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis entraîne l'élimination pure et simple du soumissionnaire (Art 92 (2) du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics).

12.2 - Critères essentiels

Les offres techniques seront évaluées suivant le système de notation binaire et suivant les critères essentiels détaillés dans la grille d'évaluation. Ces critères essentiels portent sur les éléments ci-après :

- les caractéristiques de l'onduleur proposé ;
- le délai de livraison ;
- l'expérience du fournisseur ;
- la présentation des offres.

13- ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

La Lettre-Commande sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre qualifiée techniquement sera la moins disante après corrections éventuelles des offres financières, en combinant les notes technique et financière.

14- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Le soumissionnaire reste engagé par ses offres pendant une période de soixante (60) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

15- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus, aux heures ouvrables, au Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, Service des Marchés, 2ème étage, porte 212, Tél:222 22 15 53. /-

Yaoundé, le 22 AVR 2020

AMPLIATIONS :

- MINMAP/DGCMF;
- DG/ARMP;
- P/CPIM/MINDDEVEL;
- AFFICHAGE;
- PRESSE/SOPECAM;
- CHRONO/ARCHIVES.



Georges ELANGA OBAM-



12. English version



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

CONSULTATION NOTICE FOR A QUOTATION REQUEST

No. 001306 /DC/MINDDEVEL/CIPM/2020 OF 22 AVR 2020

FOR THE SUPPLY AND INSTALLATION OF AN UPS FOR THE LIFT IN THE MAIN BUILDING OF THE
MINISTRY OF DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

1- SUBJECT OF THE CONSULTATION

The Minister of Decentralization and Local Development, Project owner, on behalf of the Government of the Republic of Cameroon, has launched a consultation for the supply and installation of 1 (one) UPS for the lift at the main building of the ministry he heads.

2- CONTENT OF SERVICE

The service which is the subject of this consultation consists in supplying and installing one UPS for the lift at the main building of the Ministry of Decentralization and Local Development following details contained in the description of the service and the quantitative and estimated details of this consultation file.

3- PARTICIPATION

Participation in this consultation is open, on equal terms, to Cameroonian companies established in the Republic of Cameroon, with proven experience in the supply and installation of this type of equipment.

4- ESTIMATED COST

The estimated cost of the project is **13,500,000 (thirteen million five hundred thousand) CFA francs**, all taxes included.

5- FUNDING

The supply mentioned in this consultation is financed by the Public Investment Budget of the Ministry of Decentralization and Local Development for the 2020 financial year, head: **54 27 350 04 340001 2076**.

6- EXECUTION PERIOD

The delivery period shall be **60 (sixty) days** from the date of notification of the service order to commence services.

7- CONSULTATION OF FILE

The tender file may be consulted upon publication of this notice, during working hours, in the Ministry of Decentralization and Local Development, Public Contracts Service, 2nd floor, Room 212, Telephone No. 222 22 15 53.

8- ACQUISITION OF CONSULTATION DOCUMENTS

The tender file may be obtained upon publication of this notice, at the premises of the Ministry of Decentralization and Local Development, from the Public Contracts Service, 2nd floor, Room 212, Telephone No. 222 22 15 53 upon presentation of a receipt of payment to the Public Treasury of a non-refundable sum of **25,000 (twenty-five thousand) CFA francs** representing the file purchasing cost.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

9- SUBMISSION OF BIDS

The bids written in English or French, produced in 7 (seven) copies including 1 (one) original and 6 (six) copies labelled as such, in conformity with the requirements of the consultation file, should be submitted against a receipt at the Ministry of Decentralization and Local Development, Public Contracts Service, 2nd floor, Room No. 212., not later than _____ p.m., local time, on 03 JUN 2020, containing the following details:

QUOTATION REQUEST

No 001306 /DC/MINDDEVEL/CIPM/2020 OF 22 AVR 2020

FOR THE SUPPLY AND INSTALLATION OF ONE UPS FOR THE LIFT IN THE MAIN BUILDING OF
THE MINISTRY OF DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT.

"TO BE OPENED ONLY AT BIDS OPENING SESSION"

10- BID BOND

Bids must be accompanied by a bid bond, the amount of which is fixed at **270,000 (two hundred and seventy thousand) CFA francs**.

This bond must be issued by a first class bank or by a financial institution approved by the Ministry of Finance.

The bond shall be valid for **90 (ninety) days** with effect from the deadline for the submission of bids.

11- OPENING OF BIDS

The bids shall be opened in one phase, on 03 JUN 2020 at **3:00 p.m.**, local time, in the conference room of the Ministry of Decentralization and Local Development, by the MINDDEVEL Tenders Board in the presence of bidders or their authorized representatives.

Any bid non-compliant with the requirements of the invitation to tender document shall be rejected.

12- EVALUATION CRITERIA

12.1- Qualifying Criteria

The qualifying criteria are as follows:

- incomplete administrative files and those not in conformity with the statutory time limit of 48 hours given to bidders to provide the missing document or replace the non-compliant documents;
- false declaration or forged document;
- absence of bid bond;
- absence of a declaration that certifies that the bidder has no abandoned contract in the last 3 (three) years and that the bidder does not appear on the list of defaulting companies published annually by the authority in charge of contracts and/or the body in charge of regulation;
- absence of a warranty certificate for the equipment proposed;
- omission of a quantified unit price in the unit price schedule;
- absence of a breakdown of fixed prices and/or the sub-detail of the unit;
- incomplete or non-compliant technical file;
- lack of financial capacity.

NB: Contrary to other administrative documents, the absence of the bid bond at the opening of the bids leads to the pure and simple elimination of the bidder (Art. 92 (2) of Decree No. 2018/366 of 20 June 2018 to institute the Public Contracts Code).



12.2 -Essential criteria

The technical bids will be evaluated following both the binary rating system and qualifying criteria explained on the evaluation table. These essential criteria shall be based on the following items:

- characteristics of the UPS;
- delivery deadline;
- supplier's experience;
- presentation of bid.

13. AWARD

The Order Letter will be awarded to the bidder whose technically qualified bid is the lowest after any corrections to the financial offers, by combining the technical and financial scores.

14. BIDS VALIDITY PERIOD

The bidder will remain bound by their bids during a period of 60 (sixty) days, as from the date of submission of the said bids.

15. FURTHER INFORMATION

Further details may be obtained during working hours from the Ministry of Decentralization and Local Development, Public Contracts Service, 2nd floor, Room 212, Telephone No. 222 22 15 53.

COPIES :

- MINMAP/DGOMP;
- DG/ARMP;
- P/CPMM/INDDEVEL;
- POSTING,
- PRESS/SOPECAM;
- RECORDS.



Yaounde, 22 AVR 2020

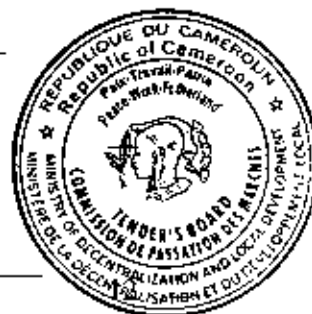
Georges Elanga Obam-

MINISTER OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

PIECE N°2:

REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION (RPC)



A-DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er} - Contenu du Dossier de consultation

- 1.1 Le Dossier de Consultation décrit les fournitures faisant l'objet d'une catégorie de Lettres-Commandes, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions desdites Lettres Commandes.
- 1.2 Le Dossier de Consultation comprend les documents ci-après :
 - (a) l'Avis de Consultation ;
 - (b) le Règlement de la Consultation ;
 - (c) les modèles d'annexes ;
 - (d) Le projet de Lettre Commande ;
 - (e) la liste des établissements bancaires et organismes financiers agréés.
- 1.3 Le soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation.

1.2 - PREPARATION DES OFFRES

Article 2 - Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute la correspondance constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

Article 3 : Présentation générale des offres

3.1 Établissement de l'Offre

Les offres seront établies en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, rédigées en français ou en anglais. Elles devront être chiffrées en francs CFA et faire ressortir les montants :

- Hors TVA ;
- Toutes taxes comprises (TTC).

3.2 Présentation du pli contenant les Offres

3.2.1 L'enveloppe extérieure

Les plis contenant les soumissions seront insérés dans une grande enveloppe dite extérieure portant la mention :

DEMANDE DE COTATION
N°1306/DC/MINDDEVEL/CIPM/2020 DU 22/04/2020
POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN ONDULEUR DE SECOURS POUR
L'ASCENSEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL DU MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU
DEVELOPPEMENT LOCAL.

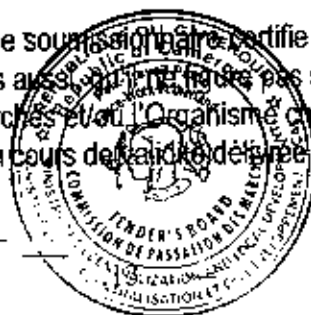
« À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

3.2.2 Les enveloppes intérieures

L'enveloppe extérieure devra contenir trois (03) enveloppes cachetées :

3.2.2.1 La première enveloppe dite "Enveloppe A" portera la mention "Pièces Administratives" et contiendra les documents ci-après :

- 1) une déclaration d'intention de soumissionner timbrée et datée faisant apparaître les noms, prénoms, qualité, domicile, nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués s'il s'agit d'une société, la raison sociale et l'adresse du siège social du soumissionnaire;
- 2) une déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire certifie n'avoir pas abandonné de Marché au cours des trois (03) dernières années, mais aussi qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par l'Autorité des Marchés et/ou l'Organisme chargé de la régulation;
- 3) une attestation de non redevance fiscale en cours de validité délivrée par le Centre Divisionnaire des Impôts compétent (original);





- 4) une carte de contribuable en cours de validité (copie certifiée conforme);
- 5) une copie certifiée conforme du registre de commerce ;
- 6) une attestation de non faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Première Instance du domicile du soumissionnaire, datant de moins de trois(03) mois (original) ;
- 7) une attestation pour soumission délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, certifiant le reversement des cotisations sociales (original) ;
- 8) une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances (original) ;
- 9) un reçu de versement des frais d'acquisition de la Demande de Cotation (original) ;
- 10) un cautionnement de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministre en charge des finances (original) ;
- 11) la délégation des pouvoirs dans le cas où le soumissionnaire agit comme mandataire d'un groupement, ainsi que la convention de groupement ;
- 12) une attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par L'ARMP (original) ;
- 13) le Cahier des Clauses Administratives Particulières paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière page.

N.B. : -Toutes les pièces suscitées seront produites en version originale ou en photocopies certifiées conformes datant de moins de trois (03) mois ;

- Toutes les pièces à incidence fiscale devront être légalisées par les services des Impôts compétents ;
- En cas de groupement, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces 8, 9, 10, 11 et 13 étant présentées uniquement par le mandataire du groupement.

3.2.2.2 La deuxième enveloppe cachetée "Enveloppe B" portera la mention: «Offre Technique», et devra contenir une description succincte des caractéristiques et détails techniques du matériel proposé (suivant modèle joint) accompagnée des prospectus et photos correspondants ; le cahier des clauses techniques particulières paraphé à chaque page et signé à la dernière; les expériences de l'entreprise dans les réalisations similaires (pièces justificatives à l'appui et procès-verbal de réception) ; le délai de livraison.

3.2.2.3 La troisième enveloppe cachetée dite "Enveloppe C" portera la mention : "Offre Financière" et contiendra la soumission proprement dite (suivant modèle joint), timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ; le bordereau des prix unitaires ; le cadre du devis quantitatif et estimatif avec un montant hors taxes et un montant toutes taxes comprises ; ainsi que tous les documents donnant le détail des prix proposés.

NB : Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées par des intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.

Article 4 - Monnaies de l'offre

Les prix seront libellés en francs CFA.

Article 5 - Variations des prix

Les prix sont réputés fermes et non révisables.

Article 5 - Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour une période de soixante (60) jours à compter de la date d'ouverture desdites offres.

1.3- DEPOT DES OFFRES

Article 6 - Cachetage et marquage des offres

Les soumissionnaires placeront l'original et six (06) copies de leur offre dans une enveloppe cachetée adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée et portant le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation tel qu'indiqué dans la demande de cotation.



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

Article 7 - Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres seront déposées au Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, Direction des Affaires Générale, 2^{ème} étage, porte 211, au plus tard le **03/06/2020 à 14 H.00**, heure locale.

1.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 8 - Ouverture des plis

8.1 Les offres seront ouvertes en un (01) temps dans la salle de conférences du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local le **03/06/2020 à 15 H 00**, heure locale.

8.2 La Commission Interne de Passation des Marchés suscitée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Article 9 - Vérification de la conformité et comparaison des offres

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

1.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 10 - Attribution de la Lettre-Commande

10.1 La Commission Interne de Passation des Marchés proposera l'attribution de la Lettre-Commande au Cocontractant, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la moins-disante.

10.2 L'attribution de la Lettre-Commande est matérialisée par une décision du Maître d'Ouvrage dans un délai de cinq (05) jours ouvrables à compter de la date de réception de la proposition d'attribution finale de la Commission Interne de Passation des Marchés.

10.3 La décision d'attribution du Maître d'Ouvrage sera notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de soixante-douze (72) heures à compter de sa date de signature. Celui-ci prendra l'attache du Maître d'Ouvrage dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de publication du résultat pour la conclusion de la Lettre-Commande.

Article 11 - Communiqué de l'attribution de la Lettre-Commande

11.1 Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la Lettre-Commande dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) le nom de l'attributaire ;
- b) l'objet de la consultation ;
- c) le montant de la lettre-commande ;
- d) le délai de livraison.

11.2 Le résultat de la Consultation sera publié par insertion dans le Journal des Marchés Publics édité par l'ARMP et dans tout journal habilité à recevoir des annonces légales.

Article 12 : Recours relatifs aux résultats d'attribution de la Lettre-Commande

12.1 Le Maître d'Ouvrage communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution, le procès-verbal de la séance d'attribution de la Lettre-Commande y relatif, ainsi que, le cas échéant, annexé le rapport d'analyse des offres le cas échéant.

12.2 Le Maître d'Ouvrage communique les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.

12.3 Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retenues dans un délai maximal de quinze (15)





jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

12.4 En cas de recours, il doit être adressé au Ministre de la Décentralisation et du Développement Local, Maître d'Ouvrage, avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au président de la Commission Interne de Passation des Marchés. Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

Article 12 - Signature de la lettre-commande

Après publication des résultats, le projet de Lettre-Commande souscrit par l'attributaire est soumis à la sanction du Maître d'Ouvrage après visa du Contrôleur Financier compétent.

Article 13 - Corruption et manœuvres frauduleuses

Le Président et les Membres de la Commission Interne de Passation des Marchés et les soumissionnaires doivent observer en tout temps, les règles d'éthiques professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- a) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une Lettre-Commande ;
- b) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents ;
- c) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une Lettre-Commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage ;
- d) est comprise comme "Manœuvre frauduleuse" toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

Article 14 : Cautionnement définitif

22.1 Dans les vingt (20) jours suivant la notification de la Lettre-Commande par le Maître d'Ouvrage, le cocontractant fournira à ce dernier un cautionnement définitif, sous la forme et conformément au modèle fourni dans le présent Dossier de Consultation.

22.2 Le cautionnement définitif peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'Ouvrage.

22.3 L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation de la Lettre-Commande.





PIECE N°3 :

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)





Sommaire

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

- Article 1^{er} : OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE
- Article 2 : PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- Article 3 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE
- Article 4 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES
- Article 5 : DEFINITION DES ATTRIBUTIONS

CHAPITRE II : EXECUTION DU MARCHÉ

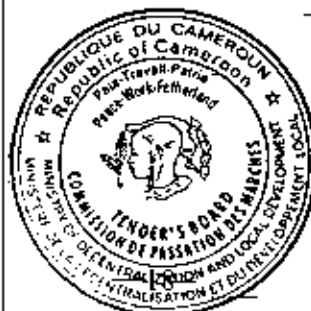
- Article 6 : RÔLE ET RESPONSABILITES DU COCONTRACTANT
- Article 7 : DOMICILE DU COCONTRACTANT
- Article 8 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS
- Article 9 : DESCRIPTION DE LA FOURNITURE
- Article 10 : RECEPTION
- Article 11 : LIVRAISON ET GARANTIE

CHAPITRE III : CLAUSES FINANCIERES

- Article 12 : GENERALITES - PRIX
- Article 13 : MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE
- Article 14 : CAUTIONS ET GARANTIES
- Article 15 : MODALITES DE PAIEMENT
- Article 16 : VARIATION DES PRIX
- Article 17 : PENALITES POUR RETARD
- Article 18 : REGIME FISCAL ET DOUANIER
- Article 19 : FRAIS DE TIMBRE ET DROITS D'ENREGISTREMENT
- Article 20 : NANTISSEMENT

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

- Article 21 : DOCUMENTS À FOURNIR
- Article 22 : CAS DE FORCE MAJEURE
- Article 23 : REGLEMENT DES LITIGES
- Article 24 : RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- Article 25 : VALIDITE ET ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE-COMMANDE





CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande a pour objet la fourniture et l'installation d'un onduleur de secours pour l'ascenseur du bâtiment principal du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local.

ARTICLE 2 – PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande est passée après la Demande de Cotation N°1306/DC/MINDEVEL/CIPM/2020 du 22/04/2020.

ARTICLE 3 – PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre-Commande sont par ordre de priorité :

- la soumission du cocontractant dans toutes ses parties non contraires aux dispositions de la présente Lettre-Commande ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- la description des fournitures
- le Bordereau des Prix Unitaires ;
- le Devis Quantitatif et Estimatif ;
- le Sous-Détail des Prix Unitaires.

ARTICLE 4 – TEXTES GENERAUX APPLICABLES

Les textes généraux applicables sont :

- la loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du Travail ;
- la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'État et des autres Entités Publiques ;
- la loi n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;
- le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 portant régime fiscal et douanier applicable aux Marchés Publics ;
- le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- le décret n°2018/449 du 1^{er} août 2018 portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ;
- l'arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;
- la circulaire n°8349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant Instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'État et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;
- les normes techniques en vigueur en République du Cameroun.

ARTICLE 5 : DEFINITION DES ATTRIBUTIONS

Pour l'application des dispositions de la présente Lettre-Commande et des textes généraux auxquels elle se réfère, il est précisé que :





- le **Maître d'Ouvrage** est le Ministre de la Décentralisation et du Développement Local ;
- le **Chef de Service de la Lettre-Commande** est le Directeur des Affaires Générales du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ;
- l'**Ingénieur de la Lettre-Commande** est le Sous-Directeur de l'Équipement et de la Maintenance du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local.

L'Ingénieur de la Lettre-Commande doit vérifier que les fournitures sont conformes aux spécifications techniques décrites au détail technique de la présente Lettre-Commande, les approuver ou les refuser si elles sont, ou non conformes.

CHAPITRE II : EXECUTION DU MARCHÉ

ARTICLE 6 : RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU COCONTRACTANT

Le Cocontractant a pour mission d'assurer la fourniture et l'installation d'un onduleur de secours pour l'ascenseur du bâtiment principal du MINDDEVEL tel qu'indiqué dans le descriptif des fournitures ainsi que dans le Devis Quantitatif et Estimatif joints en annexe, sous le contrôle de l'Ingénieur de la Lettre-Commande, conformément aux règles et normes en vigueur.

ARTICLE 7 : DOMICILE DU COCONTRACTANT

Le Cocontractant est réputé avoir élu domicile en République du Cameroun.

ARTICLE 8 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations comprennent la fourniture et l'installation d'un onduleur de secours pour l'ascenseur du bâtiment principal du MINDDEVEL tel qu'indiqué dans le descriptif des fournitures ainsi que dans le Devis Quantitatif et Estimatif, et leur manutention jusqu'au lieu de livraison.

ARTICLE 9 : DESCRIPTION DE LA FOURNITURE

La description technique détaillée de l'onduleur à fournir et à installer est présentée dans le descriptif technique des fournitures ainsi que dans le devis quantitatif et estimatif.

ARTICLE 10 : RÉCEPTION

10.1. Documents à fournir avant la réception technique

Le Cocontractant devra, dans un délai de huit (08) jours au moins avant la réception, transmettre au Maître d'Ouvrage les documents suivants :

- une copie de la facture décrivant l'onduleur fourni et installé et indiquant son prix et le montant total toutes taxes comprises de la prestation ;
- la notification de la livraison ;
- le certificat d'origine de garantie du fabricant.

10.2. Réception technique

Le cocontractant demande par écrit au Chef de Service de la Lettre-Commande, avec copie à l'Ingénieur, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception.

La Commission de réception technique est composée ainsi qu'il suit :

- l'Ingénieur de la Lettre-Commande ;
- le Chef de Service des Marchés du MINDDEVEL ;
- l'Agent chargé des opérations de comptabilité installée au Cabinet du Ministre ;
- le Cocontractant ou son représentant dûment mandaté.



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

Elle vérifiera la qualité et la conformité de l'onduleur livré et installé par rapport aux caractéristiques définies dans le descriptif technique des fournitures ainsi que dans le devis quantitatif et estimatif, et décidera s'il y a lieu de prononcer la réception provisoire ou non.

La réception technique fera l'objet d'un procès-verbal dressé et signé séance tenante par tous les intervenants.

10.3 Réception provisoire

La réception provisoire se fera au MINDDEVEL.

Le Cocontractant saisit le Maître d'Ouvrage dans un délai d'au moins une semaine avant la date de livraison qui sera fixée par le Maître d'Ouvrage dans les cinq (05) jours qui suivent la correspondance du cocontractant. Ce dernier est tenu d'assister ou de se faire représenter aux travaux de la Commission ; son absence équivaut à l'accord sans réserve aux conclusions de celle-ci.

10.4 Composition de la Commission de réception provisoire

La Commission de réception provisoire est composée des membres suivants :

Président : Le Ministre de la Décentralisation et du Développement Local ou son représentant.

Membres :

- le Chef de Service du Marché ;
- le Chef de Service des Marchés du MINDDEVEL;
- l'Agent chargé des opérations de Comptabilité Matières au Cabinet du MINDDEVEL ;
- le Cocontractant ou son représentant dûment mandaté.

Rapporteur : l'Ingénieur de la Lettre-Commande.

NB : Le représentant du MINMAP assiste à la réception en qualité d'observateur (art 47 (1-e) décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics)

Les membres de la commission de réception provisoire sont convoqués à la réception par courrier du Maître d'Ouvrage au moins trois (03) jours avant la date de la réception à la demande du Cocontractant.

La Commission, après contrôle et vérification de l'onduleur livré et installé, examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception provisoire dudit onduleur installé s'il y a lieu.

La visite de réception provisoire fera l'objet d'un procès-verbal de réception provisoire signé séance tenante par tous les membres de la Commission à l'exception du représentant du MINMAP qui assiste à la réception en qualité d'observateur.

10.5 Réception définitive

La réception définitive s'effectuera dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de l'expiration du délai de garantie (Art 11.3) par la même Commission visée à l'article 10.4 ci-dessus. La procédure de la réception définitive est la même que celle de la réception provisoire.

Un procès-verbal sera dressé et signé, séance tenante, par tous les membres.

ARTICLE 11 : LIVRAISON ET GARANTIE

11.1. Lieu de livraison

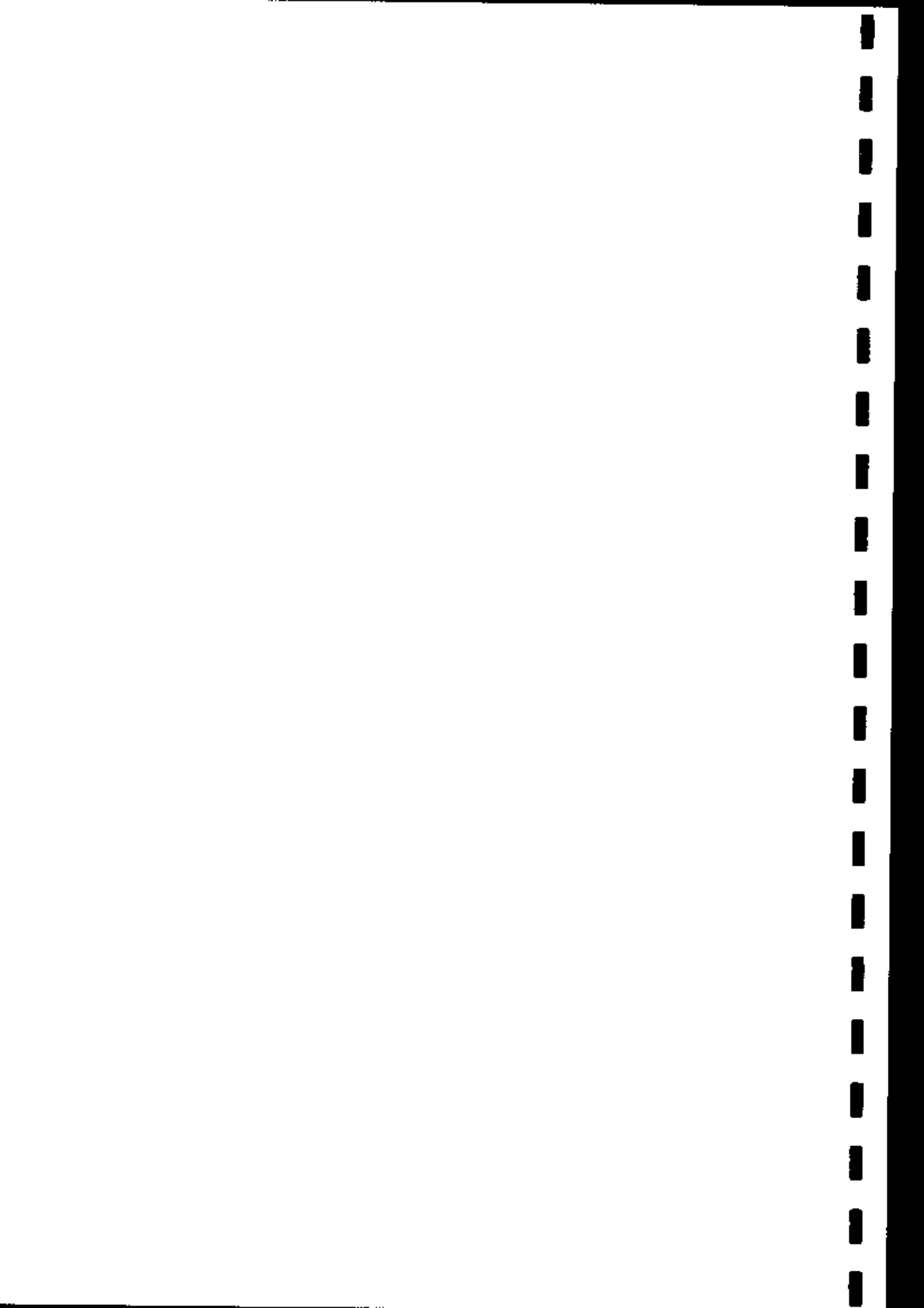
Le bâtiment principal du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local est le lieu de livraison et d'installation de l'onduleur, objet de la présente Lettre-Commande.

11.2. Délai de livraison

Le délai de livraison est fixé à soixante (60) jours maximum à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage des prestations au Cocontractant.

11.3. Délai de garantie





Le délai de garantie est fixé à six (06) mois, à compter de la date de réception provisoire. Pendant cette période, les dommages et les défauts constatés sont à la charge du Cocontractant.

CHAPITRE III : CLAUSES FINANCIERES

ARTICLE 12 : GENERALITES - PRIX

Le Cocontractant est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les sujétions imposées par la fourniture et l'installation de l'onduleur objet de la présente Lettre-Commande, ainsi que de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette livraison.

Les prix sont réputés fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de tous les accessoires, transports, frais, faux-frais et aléas, jusqu'au lieu de livraison.

ARTICLE 13 : MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE

Le montant total de la présente Lettre-Commande est détaillé ainsi qu'il suit :

MONTANT HTVA		FCFA	
TVA		FCFA	
AJIR		FCFA	
MONTANT TTC		FCFA	
NET A MANDATER		FCFA	

ARTICLE 14 : CAUTIONS ET GARANTIES

14.1. Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à trois pourcent (3%) du montant TTC de la Lettre-Commande et est délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou par un organisme financier agréé par le Ministère en charge des Finances.

Le cautionnement définitif sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des matériels, à la suite d'une mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du fournisseur.

14.2. Cautionnement de retenue de garantie

La retenue de garantie est fixée à cinq pourcent (5%) de la valeur de la Lettre-Commande.

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai de trente (30) jours après la réception définitive (à l'issue de la période de garantie) sur main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du fournisseur.

ARTICLE 15 : MODALITES DE PAIEMENT

Le Cocontractant sera rémunéré sur présentation d'une facture établie en six (06) exemplaires dont l'original doit être timbré selon le tarif en vigueur.

La facture devra être revêtue des mentions de prise en charge et de liquidation accompagnées du procès-verbal de réception provisoire en quatre (04) exemplaires et l'original de la Lettre-Commande dûment enregistrée conformément à la réglementation en vigueur.

Les paiements se feront par virement bancaires au compte n° _____ ouvert dans les livres de _____ Agence de _____.

La domiciliation bancaire n'est pas susceptible de changement durant l'exécution de la prestation.

ARTICLE 16 : VARIATION DES PRIX

Les prix sont réputés fermes et non révisables.

ARTICLE 17 : PENALITES POUR RETARD

En cas de retard dans les délais contractuels, le Cocontractant sera passible de pénalités calculées par jour calendaire dans les conditions ci-après :

- 1/2000^{ème} du montant de la Lettre-Commande du 1er au 30e jour de retard ;
- 1/1000^{ème} au-delà du 30e jour de retard.





ARTICLE 18 : REGIME FISCAL ET DOUANIER

La présente Lettre-Commande est soumise au régime fiscal et douanier en vigueur au Cameroun.

ARTICLE 19 : FRAIS DE TIMBRE ET DROITS D'ENREGISTREMENT

Sept (07) exemplaires originaux de la présente Lettre-Commande seront enregistrés et timbrés par les soins du Cocontractant, conformément à la réglementation en vigueur en République du Cameroun.

ARTICLE 20 : NANTISSEMENT

En vue de l'application du régime de nantissement institué par la réglementation en vigueur, sont désignés comme suit :

- **Autorité chargée de la liquidation de la Lettre-Commande :**
Le Ministre de la Décentralisation et du Développement Local ou son représentant ;
- **Responsable chargé du paiement :**
Le Payeur Général du Trésor ;
- **Autorité compétente pour fournir les renseignements :**
Le Directeur des Affaires Générales du MINDEVEL.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

ARTICLE 21 : DOCUMENTS À FOURNIR

Le Maître d'Ouvrage mettra à la disposition du Cocontractant un exemplaire visé par ses soins du projet de Lettre-Commande. Le Cocontractant se chargera de reproduire en quinze (15) exemplaires ledit projet de de Lettre-Commande, qu'il devra parapher, souscrire et retourner au Maître d'Ouvrage pour la suite de la procédure.

ARTICLE 22 : CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, le Cocontractant ne verra sa responsabilité dérogée que s'il a averti, par écrit, le Maître d'Ouvrage de son intention d'invoquer cette force majeure et ce, avant la fin du 10ème jour suivant la survenance dudit cas de force majeure. En tout état de cause, il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier le cas de force majeure.

ARTICLE 23 : REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable. À défaut, le différend sera porté devant les juridictions camerounaises compétentes.

ARTICLE 24 : RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande peut être résiliée dans les cas et selon les conditions prévues par le Dossier de Consultation et/ou conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

ARTICLE 25 : VALIDITE ET ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande ne sera définitive qu'après sa signature par le Ministre de la Décentralisation et du Développement Local, Maître d'Ouvrage, et n'entrera en vigueur qu'après sa notification au Cocontractant.





PIECE N°4 :
DESCRIPTION DES FOURNITURES





CARACTERISTIQUES	
SORTIE	
Puissance configurable max. (Watts)	20.0kWatts / 20.0kVA
Distorsion de la tension de sortie	Moins de 3 %
Fréquence de sortie (synchro avec le secteur)	50 Hz, 60 Hz
Autres tensions de sortie	≥ 380, 415
Technologie	On-line Double conversion
TDH tension de sortie	< 3 % charge linéaire
Tolérance de tension en sortie	+/- 1.5%
ENTREE	
Fréquence d'entrée	45 - 65 Hz
Plage de tension d'entrée pour branchement secteur	304 - 477V
Taux de distorsion harmonique en entrée	Moins de 3 % pour une pleine charge
Autres tensions en entrée	≥ 380, 415
Facteur de puissance en entrée à pleine charge	0.99
BATTERIES & DURÉE DE FONCTIONNEMENT	
Type de batterie	VRLA
Batteries préinstallées	2
Tension nominale des batteries	220 V
Créneau de batterie vide	1
Communication et gestion	
Port (s) Interface	E3S_Parallel, E3S_TempSensor
CARACTERISTIQUES PHYSIQUES	
Hauteur	≥ 140 cm
Largeur	≥ 38 cm
Profondeur	≥ 90 cm
Poids net	≥ 440 kg
Hauteur de transport	≥ 160 cm
Largeur de transport	≥ 50 cm
Profondeur de transport	≥ 100 cm
CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES	
Conditions environnementales	0 - 40 °C
Humidité relative en fonctionnement	0 - 95 (non-condensing) %
Altitude en fonctionnement	0-999.9 mètres
Température de stockage	-15 - 40 °C
Humidité relative de stockage	0 - 95 (non-condensing) %
Altitude de stockage	0-15000mètres
Bruit audible à un mètre de l'unité	60.0dBA
Dissipation thermique	900.0BTU/h
Classe de protection	IP 20





PIECE N° 5 :

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

Libellé ou désignation	Prix unitaire en chiffre HT en FCFA	Prix unitaire en lettres HT en FCFA
ONDULEUR		
INSTALLATION ET SUJETIONS D'INSTALLATION		



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

PIECE N°6 :

CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF





N°	Désignation	Unité	Qté	PU	Prix Total en FCFA
01	ONDULEUR	U	01		
02	INSTALLATION ET SUJETIONS D'INSTALLATION	U	01		
MONTANT HTVA					
TVA					
IR					
MONTANT TTC					
NET A MANDATER					

Arrête le présent devis à la somme de :TTC.



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

PIECE N°7 :

CADRE DU SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

N°	Désignations	Coût d'achat	Transport	Coût de la commande	Frais de livraison	Marge	Prix Unitaire HT
01	ONDULEUR						
02	INSTALLATION ET SUJETIONS D'INSTALLATION						



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

PIECE N°8 :

FORMULAIRES TYPE



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

8.1 : Déclaration d'intention de soumissionner

Je, soussigné [indiquer le nom et la qualité du signataire] représentant la société, l'entreprise ou le groupement dont le siège social est à inscrite au registre du commerce de sous le n°

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées dans le Dossier d'Appel d'Offres N° [AONO/MINDDEVEL/CIPM/2020] du pour la fourniture et l'installation d'un onduleur de secours pour l'ascenseur du bâtiment principal du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, y compris le(s) additif(s) :

- me soumetts et m'engage à procéder à la livraison conformément à la Demande de Cotation, moyennant les prix que j'ai établis moi-même sur la base des bordereaux des prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre à [en chiffres et en lettres] francs Cfa Hors Taxes, et à francs CFA Toutes Taxes Comprises. [En chiffres et en lettres]

- m'engage à livrer les fournitures dans un délai de mois

- m'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai de soixante (60) jours à compter de la date limite de remise des offres.

- les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par lui au titre de la présente Lettre-Commande en faisant donner crédit au compte n° ouvert au nom de auprès de la banque Agence de

Avant signature de la Lettre-Commande, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à le

Signature de

en qualité de.....

dûment autorisé à signer les soumissions

pour et au nom de.....



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

8.2 : CAUTION DE SOUMISSION

Adressée à Monsieur le Ministre de la Décentralisation et du Développement Local « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que le fournisseur....., ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du pour la fourniture et l'installation d'un onduleur de secours pour l'ascenseur du bâtiment principal du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalent à {indiquer le montant} francs CFA,

Nous [nom et adresse de la banque], représentée par [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité prévue dans la Demande de Cotation
Ou

Le soumissionnaire, s'étant vu notifié l'attribution de la Lettre-Commande par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité :

- omet de signer ou refuse de signer la Lettre-Commande, alors qu'il est requis de le faire ;
- omet ou refuse de fournir le cautionnement définitif de la Lettre-Commande (cautionnement définitif), comme prévu dans celle-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à....., le

[Signature de la banque]



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

8.3 : CAUTIONNEMENT DÉFINITIF

Banque: Référence de la Caution : N° Adressée à
Monsieur le Ministre de de la Décentralisation et du Développement Local-Cameroun, ci-dessous désigné « le
Maître d'Ouvrage »

Attendu que.....
[Nom et adresse de l'entreprise], ci-dessous désigné « le Cocontractant », s'est engagé, à réaliser la Lettre-
Commande relatif à la fourniture et l'installation d'un onduleur de secours pour l'ascenseur du bâtiment principal
du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local.

Attendu qu'il est stipulé dans la Lettre-Commande que le Cocontractant remettra au Maître d'Ouvrage
un cautionnement définitif, d'un montant égal à 3 % du montant de la tranche de la Lettre-Commande
correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions
de la Lettre-Commande,

Attendu que nous avons convenu de donner au fournisseur ce cautionnement,

Nous, [Nom et adresse de banque],

Représentée par [noms des
signataires], ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai
maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le fournisseur n'a pas
satisfait à ses engagements contractuels au titre de la Lettre-Commande, sans pouvoir différer le paiement ni
soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de
..... [en chiffres et en lettres]. Nous convenons qu'aucun
changement ou additif ou aucune autre modification de la Lettre-Commande ne nous libérera d'une obligation
quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la
notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification au Cocontractant,
par le Maître d'Ouvrage, de l'approbation de la Lettre-Commande. Il sera libérée dans un délai de [indiquer le
délai] à compter de la date de réception provisoire des travaux.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse
de notre part.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être
faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du
présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit
camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le
présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à..... le

[Signature de la banque]





8.4 : CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE

Banque :

Référence de la Caution : N° Adressée à Monsieur le Ministre de la
Décentralisation et du Développement Local ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que [nom et adresse de l'entreprise], ci-dessous désigné « fournisseur », s'est engagé,
à réaliser la Lettre-Commande relative à la fourniture et l'installation d'un onduleur de secours pour l'ascenseur
du bâtiment principal du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local

Attendu qu'il est stipulé dans la Lettre-Commande que la retenue de garantie fixée à 10% du montant
TTC de la partie d'ouvrage concernée de la Lettre-Commande peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner au fournisseur cette caution,

Nous, [nom et adresse de banque],
Représentée par [noms des signataires], et ci-dessous désignée « la
banque »,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du
Maître d'Ouvrage, au nom du fournisseur, pour un montant maximum de
..... [En chiffres et en lettres], correspondant à 10% du montant de la
partie concernée de la Lettre-Commande.

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines,
sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l'entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements
contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre de la Lettre-Commande modifiée le cas
échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que
ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à [pourcentage fixé à 10%] du montant cumulé de
la livraison figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons
ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification de la Lettre-Commande
ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous
dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30)
jours à compter de la date de réception définitive des fournitures, et sur mainlevée délivrée par le Maître
d'Ouvrage.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être
faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du
présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les
tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et
ses suites.

Signé et authentifié par la banque
à, le
[Signature de la banque]





PIECE N°9 :

MODELE DE LETTRE-COMMANDE



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

INTERNAL TENDER'S BOARD

LETTRE-COMMANDE N° _____ /LC/MINDDEVEL/CIPM/2019 DU _____ PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N°1306/DC/MINDDEVEL/CIPM/2020 DU 22/04/2020 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN ONDULEUR DE SECOURS POUR L'ASCENSEUR DU BATIMENT PRINCIPAL DU MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL.

MAITRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

TITULAIRE DU MARCHE :

BP : Tel :

CARTE DE CONTRIBUABLE N° :

REGISTRE DE COMMERCE N° :

COMPTE BANCAIRE N°

LIEU D'EXECUTION : MINDDEVEL-YAOUNDE

DELAI D'EXECUTION : soixante (60) jours

IMPUTATION : 54 27 350 04 34 00 01 2076.

FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL 2020

MONTANTS :

MONTANT HTVA		FCFA	
TVA		FCFA	
AIR		FCFA	
MONTANT TTC		FCFA	
NET A MANDATER		FCFA	

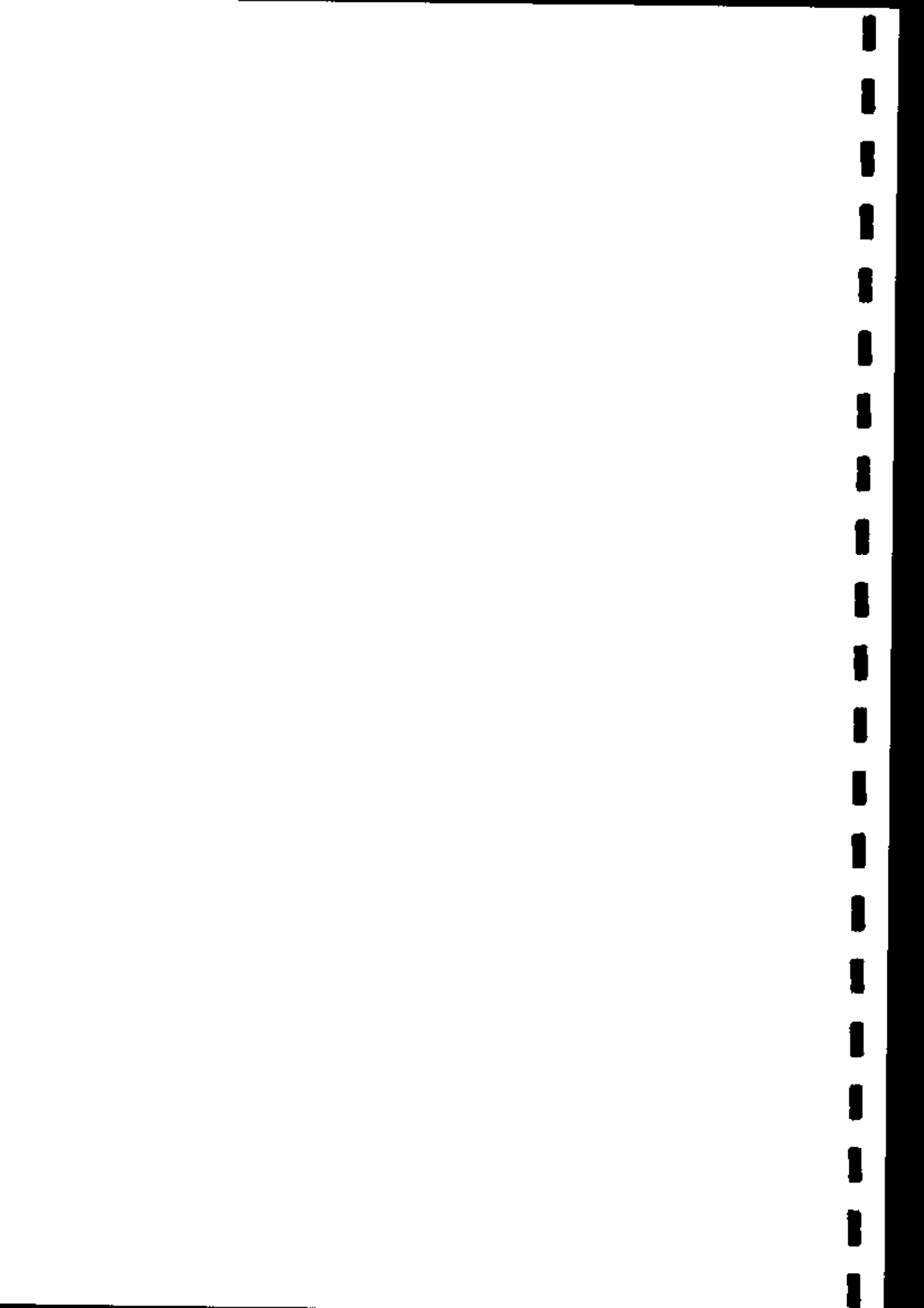
SOUSCRITE LE :

SIGNEE LE :

NOTIFIEE LE :

ENREGISTREE LE :





ENTRE :

Le Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, représenté par **Monsieur ELANGA OBAM Georges**, Ministre de la Décentralisation et du Développement Local ci-après désigné « **LE MAITRE D'OUVRAGE** »

D'une part,

ET :

La sociétédont le siège social est à.....,

BP; Tel: / Fax:; Email :

Représentée par **Madame/Monsieur**,son Directeur Général, ci-après désigné « **LE COCONTRACTANT** »

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :





SOMMAIRE

TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

TITRE II : DESCRIPTION DES FOURNITURES

TITRE III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

TITRE IV : DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

TITRE V : SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES





PAGE _____ ET DERNIÈRE DE LA LETTRE-COMMANDE N° _____ /LC/MINDDEVEL/CIPM/2020 DU _____
 PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N°1306/DC/MINDDEVEL/CIPM/2020 DU 22/04/2020 POUR LA
 FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN ONDULEUR DE SECOURS POUR L'ASCENSEUR DU BATIMENT
 PRINCIPAL DU MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL.

MONTANTS :

MONTANT HT		FCFA	
TVA		FCFA	
IR		FCFA	
MONTANT TTC		FCFA	
NET A MANDATER		FCFA	

SIGNATURES ET VISAS

<p style="text-align: center;">Le Cocontractant</p> <p>Yaoundé, le _____</p>	<p style="text-align: center;">Le Ministre de la Décentralisation et du Développement Local, Maître d'Ouvrage</p> <p>Yaoundé, le _____</p>
---	---

ENREGISTREMENT





PIECE N°10 :

TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES





REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix - Travail - Patrie
 MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION
 ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL
 COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace - Work - Fairness
 MINISTRY OF DECENTRALIZATION
 AND LOCAL DEVELOPMENT
 INTERNAL TENDER'S BOARD

DEMANDE DE COTATION

N° _____ /DC/MIND/DEVEL/CIPM/2020 DU _____

POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN ONDULEUR DE SECOURS POUR L'ASCENSEUR DU BATIMENT PRINCIPAL DU MINISTÈRE DE LA
 DÉCENTRALISATION ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL.

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES _____

N°	Nom des soumissionnaires	Adresse	Conformité des offres		Exécution		Prix Total TTC	Observations
			oui	non	Délai	lieu		
1.								
2.								
3.								
4.								
5.								
6.								

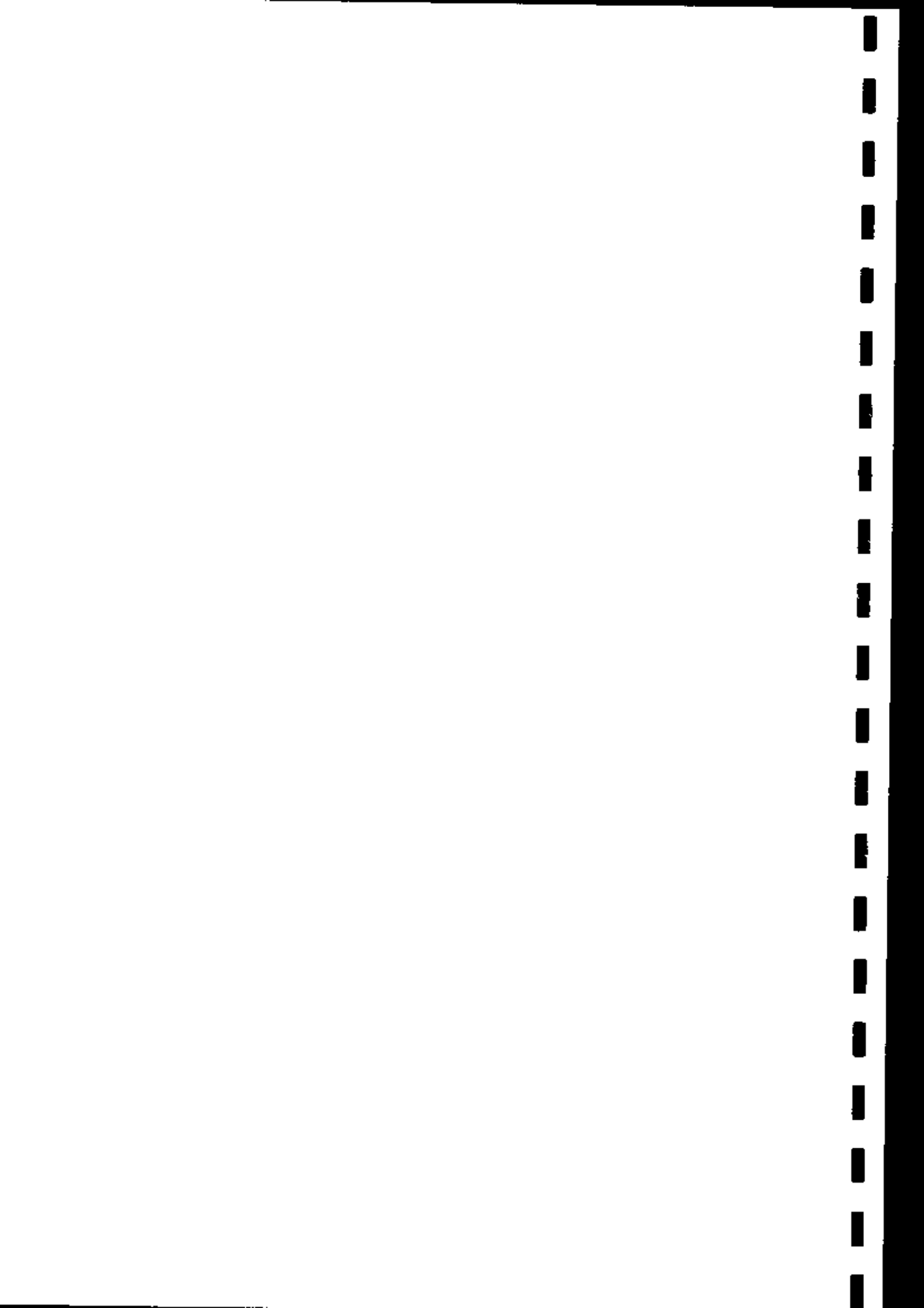




MEMBRES DE LA COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES :

N°	NOMS ET PRENOMS	QUALITE	TELEPHONE	SIGNATURE

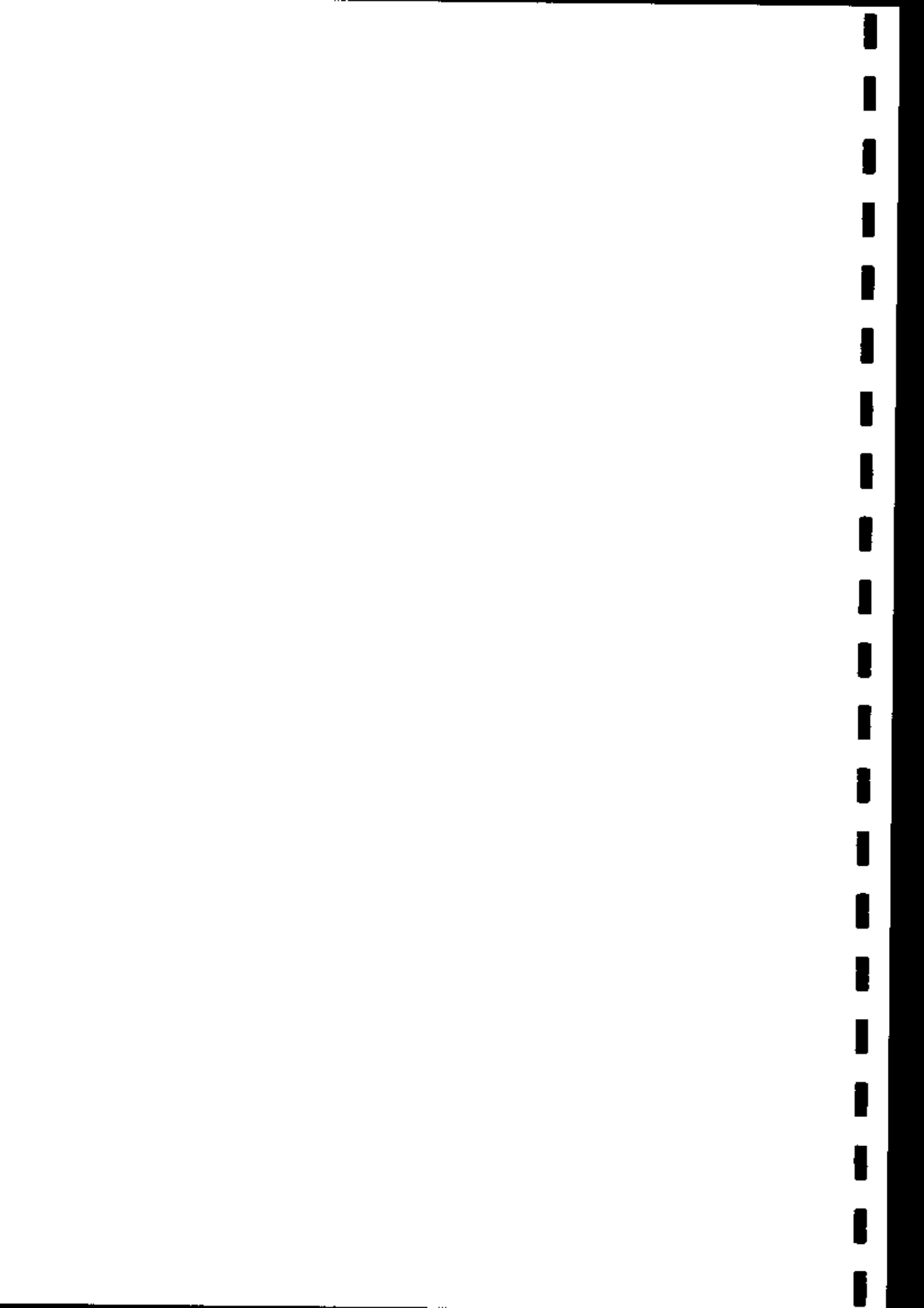




PIECE 11 :

LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AGREES





A - ETABLISSEMENTS BANCAIRES

1. Afriland First Bank (FIRST BANK)
2. Banque Atlantique Cameroun (BACM)
3. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME)
4. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK)
5. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC)
6. Bank of Africa Cameroun (BOA Cameroun)
7. Citibank Cameroun (CITI GROUP)
8. Commercial Bank-Cameroun (CBC)
9. Crédit Communautaire d'Afrique - Bank (CCA-BANK)
10. Ecobank Cameroun (ECOBANK)
11. National Financial Credit-Bank (NFC-Bank)
12. Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun)
13. Société Générale Cameroun (SGC)
14. Standard Chatered Bank Cameroon (SCBC)
15. Union Bank of Cameroon (UBC)
16. United Bank for Africa (UBA)

B- ORGANISMES FINANCIERS.

1. Activa Assurances
2. Area Assurances S.A
3. Atlantique Assurances S.A
4. Beneficial General Insurance S.A
5. Chanas Assurances S.A
6. CPA S.A
7. Nsia Assurances S.A
8. Pro Assur S.A
9. SAAR S.A
10. Saham Assurances S.A
11. Zenithe Insurance S.A



